

DEPARTEMENT DU FINISTERE
MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept février deux mille vingt-trois et à dix-neuf heures, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le vingt-et-un février deux mille vingt-trois.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, RIOU Gilbert, HAMON Dominique, GIRAULT Alain, LE GUERN Hélène, STEPHAN Francine, JÉZÉQUEL Alain, PAPE Yvon, LE FLOCH Marie-Agnès, LE FORT François, BODIVIT Mylène, DUPLAT Vincent, LAVENANT Philippe, AUBERT Delphine, HÉLAOUËT Marie, LE RAY Christophe, Gilles FOUQUET

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : HILY Françoise à COSQUÉRIC Marie-Françoise, BOUCHET Claude à PAPE Yvon

STEPHAN Francine a été élue secrétaire de séance.

2023-3 – ENFANCE-JEUNESSE – Participations communales aux camps d'été et d'hiver dans les Hautes-Pyrénées

Rapporteur : *Mme Dominique Hamon*

Depuis de nombreuses années lors des vacances d'hiver et d'été, la Commune organise en partenariat avec l'association « Chêne et Roc » des séjours à la montagne à ARREAU dans les Hautes-Pyrénées :

	Périodes		Envoyé en préfecture le 02/03/2023
	Vacances d'hiver		Reçu en préfecture le 02/03/2023
Age	Enfants 7-12 ans ou ados 1		Affiché le d'été
Critères de priorité	Priorité aux adolescents ou enfants n'étant jamais partis lors d'un séjour en hiver	Priorité aux adolescents ou enfants n'étant jamais partis lors d'un séjour en été.	ID : 029-212900575-20230227-2023_03-DE
	Enfants et adolescents n'étant jamais partis avec l'association		
Activités	Sports de glisse sur des pistes conçues pour tous niveaux	Multi-activités en pleine nature, randonnée découverte, camping, descente de canyons (ados), accrobranche, descente de rapides encadrée par des accompagnateurs Brevet d'Etat DDJS	

Vu l'avis favorable de la commission Enfance/Jeunesse/Education/Seniors/Services aux personnes âgées/Solidarité en date du 16 février 2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **REGROUPE** les montants des participations pour les deux périodes, selon le tarif suivant :

Participation communale par personne	Périodes	
	Vacances d'hiver	Vacances d'été
	Enfant	Enfant
	Adolescent	Adolescent
	250€	320€

Les participations communales seront versées directement à l'association « Chêne et Roc » et déduites du prix du séjour dans une limite de 10 jeunes forestois maximum. Il est précisé que le CCAS apportera en sus sa contribution financière sous forme de bons de plein air en fonction de critères de ressources pour les familles qui en feront la demande.

- **APPROUVE** les participations communales précitées aux camps d'été et d'hiver dans les Hautes-Pyrénées, à compter du séjour de février 2023.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

- **INSCRIT** au Budget les dépenses chaque année.

Le Maire,
Daniel GOYAT